



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

CENTRE CULTUREL ANIMA

INCERTITUDES ET DÉTERMINATION

P5 À 7



Photo Yannick Doublet

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

JACQUES FUSINA P8 • BRÈVES P17

SOCIÉTÉ P18 • CARNETS DE BORD P20

AGENDA P22 • ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

IL EST COMME ÇA DÉPUIS
QU'ON LUI A DIT QU'IL
NE RESTAIT PLUS DE
NUMÉRO VERT DISPONIBLE.



KAMPA

À LA UNE
CULTURE

INCERTITUDES ET DÉTERMINATION P5



OPINIONS

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

EN BREF ET EN CHIFFRES

SOCIÉTÉ **SE BATTRE POUR LA NON-VIOLENCE**

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P22

P9

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?

Vous avez une bonne connaissance de la vie

publique, culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais

?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

À MODU NOSTRU

Sirataccia

A fini di l'adolescenza, hè quandu un ghjovanu cumencia ad avè un pucarellu d'indipendenza è chì i sparienzi si moltiplicheghjani. Ma quissa a sparienza, ci ni sariami passati. In fin di simana scorsa, un zitellu bastiacciu di guasgi 17 anni facia a so prima sirata studentina in Corti, calchi ghjornu nanzi à a so prima riintrata à l'Università di Corsica. Versu dui ori di mani, è dopu avè bitu un colpu cù i so amichi, dicidi di vultà in u so appartementu di a Cità di l'orsu. Hè à ssu mumentu quì chì l'infamia saria nata. È sicondu i sfarenti tistimunianzi, l'affari saria statu «gratisi». U ghjuvanottu si saria fattu minà cù una violenza scema in faccia da una parsona chì pusava, in carrughju. Saria cascatu nant'à u tighjatu di capu, prima di perda cunniscenza. È l'individuu avaria cuntinuatuu à minallu, in tarra. Inghjiratu da i so amichi, chì avariani ricivutu ancu elli i colpi, u studianti hè statu torna cuscenti appena più tardi, prima d'essa purtatu da i succorsi à l'uspidali di Corti. Cù parechji ossi sciappati in faccia è mancanzi à ripitizioni, sicondu u presidenti di a Liga Corsa di Scacchi, Léo Battesti – u ghjuvanottu hè un tarcanu di a disciplina – duvia essa uparatu in principiu di simana è usservà un'incapacità temporaria di travaghju pà 15 ghjorni. Un fattu di violenza gratisi chì faci a paura, à dilla franca, è chì ci pò fà di ch'è no ùn pudemi mancu più sorta senza essa intimuriti. È s'ellu pò spuntà un sintimu simuli, hè chì, par disgrazia, ùn hè micca a prima volta. Torna calchi simana fà, in Aiacciu, una mansa di ghjovani si «campavani» à minà parsoni senza raghjoni, filmendu è diffusendu i sceni nant'à i reti siciali. Qual'hè chì n'hà a colpa di sta situazione? L'educazioni chì i parenti ani fiascatu? Prublemi mintali gravi? L'alcool? A droga? U fattu si stà chì ci n'hè una techja di sentasi di più in più com'è in certi lochi aldilà di i cunfini isulani, cù picculi fenomeni d'insecurità chì crescini è una violenza sempri di più banalizata. ■ **Santu CASANOVA**

EN LIBERTÉ **QUO VADIS, COVID 19 ?**

Haut les chœurs ! Entonnons *L'Hymne à la joie* pour saluer l'exploit de ce préfet capable, sans coup férir, de faire régner l'ordre à Marseille en interdisant la vente d'un cornet de crème glacée après 23h. En ces temps où les incivilités ensauvagées perturbent la lune de miel de Darmanin et rebroussent les poils des Dupond-Dupont-Moretti, souligner initiative et courage n'est que pure justice. Cela dit, hommage rendu, passons sans plus attendre aux questions à l'ordre du jour.

Faut-il évoquer une deuxième vague ou une nouvelle vague ? Simple nuance, direz-vous. Pourtant, là est la question. À l'origine de bien d'autres. Creux ébauchés, sortis du creuset d'une génération quasi spontanée d'épidémiologistes, ou vaguelettes d'hypothèses faussement enhardies ? Vague à l'âme ou ronds dans l'eau, cercles de poètes disparus corps et biens dans la fosse de notre Marianne ? Pseudo déferlante ou vague mestre annonciatrice d'une submersion de nos terrains vagues ? Que d'eau, que d'eau en perspective, à écoper dans notre arche pour un milliard de petits Chinois et moi, et moi, et moi et vous...

Fallait-il, au siècle dernier, inoculer la rubéole aux petites filles afin de prévenir au mieux les risques de malformations congénitales chez ces futures gestantes ? La réponse est oui. Faut-il, de nos jours, dépister à tour de bras et d'écouvillons investigateurs un covid sournois ? L'avenir le dira. En attendant, parmi les tests comptabilisés « positifs » par le ministère de la Santé, a-t-on ventilé [terme on ne peut plus adéquat en matière de pathologie respiratoire] les cas de sujets asymptomatiques, ceux ne présentant qu'une rhinopharyngite banale et/ou d'autres signes mineurs et ceux porteurs d'une pathologie grave à divers degrés associée à d'autres pathologies majeures ? Dans l'affirmative, le fait d'occulter pareilles données n'est-il pas de nature à aboutir à des interprétations erronées et des applications thérapeutiques soit inutiles soit nuisibles ? Voyons : depuis 2007, le BCG n'est plus une vaccination obligatoire en France. Supposons que l'on se mette en devoir de faire un test à la tuberculine pour tous sujets nés entre 2008 et 2019. On trouvera, selon toute vraisemblance, un certain pourcentage de cuti positives. Pareilles données suffiront-elles à affirmer que le BK circule en France ? Oui. Mais on le savait déjà... Ces données permettraient-elles d'affirmer que tous « ces positifs » sont des tuberculeux en puissance, susceptibles de vaporiser leurs BK dans leur entourage ? Pareille hypothèse ne mériterait-elle pas, pour le moins, réflexion ? ■ **Paulu-Santu MUSE-PUGLIESI**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicappress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du 5PHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

H U M E U R **Septembre rouge**

Après le bleu azur, lavande, parfois électrique, surtout de France, d'un été presque terminé, voici que le rouge s'impose à nous avant même de pouvoir apprécier ces premières couleurs ambrées qui annoncent l'arrivée prochaine de l'automne.

Rouge comme tous ces départements qui l'un après l'autre se voient attribuer cette couleur synonyme de vulnérabilité face à la progression de la Covid-19 mais aussi de restrictions parfois décidées à l'emporte-pièce sans réelle stratégie ou concertation. La Corse n'y échappe pas. La peur enferme la raison dans des thèses complotistes souvent fumeuses et contre lesquelles le combat devient difficile tant elles fleurissent abondamment sur les murs des réseaux ; tant elles envahissent les espaces publics et privés au gré des débats masqués à propos de l'actualité sanitaire.

Rouge, aussi, comme la colère devenue peut-être plus froide mais réactivée avec l'ouverture du procès de ces attentats, où seuls les présumés complices ont pris place sur le banc des accusés, puisque les coupables, eux, sont morts ou absents. Un procès qui, comme le résume très bien Zineb El Rhazoui dans le numéro 3609 daté du 3 septembre 2020 de L'Express, sera mémorable parce qu'il sera le Nuremberg de l'islamisme ou historiquement décevant. Un verdict, qui quel qu'il soit ne sera en fait que chagrins et frustrations puisqu'il ne pourra jamais effacer les traces indélébiles du rouge sang d'Ahmed, Bernard, Cabu, Charb, Clarissa, Elsa, Franck, François-Michel, Frédéric, Honoré, Michel, Mustapha, Philippe, Tignous, Yoav, Yohan, Wolinski, les 7, 8 et 9 janvier 2015 à Charlie Hebdo, à Montrouge et à l'hyper Cacher de la porte de Vincennes.

Rouge, enfin, comme le carton que j'attribue personnellement à ceux-ci qui n'ont pas su ou voulu véritablement protéger une femme victime de violences conjugales avant que la presse régionale se fasse l'écho de dysfonctionnements, de lenteurs, d'oublis et de dénis, et à ceux-là qui après avoir enfin arrêté l'individu en question n'ont pu que constater sa fuite. Le rouge de la colère se confond parfois avec celui de la honte !

Un rouge pourpre, cramoisi, écarlate qui ne doit cependant pas nous faire tomber dans le piège de lui rajouter comme seul complément, le noir, à moins qu'il ne soit littéraire ! Un rouge auquel on peut y ajouter un peu de cette autre couleur fondamentale, le jaune. Et peu importe qu'il soit d'or, de miel, de paille, d'aurore ou bien impérial car en fin de compte il adoucira, stimulera ou ensoleillera ces dernières journées d'été. ■ **Dominique PIETRI**

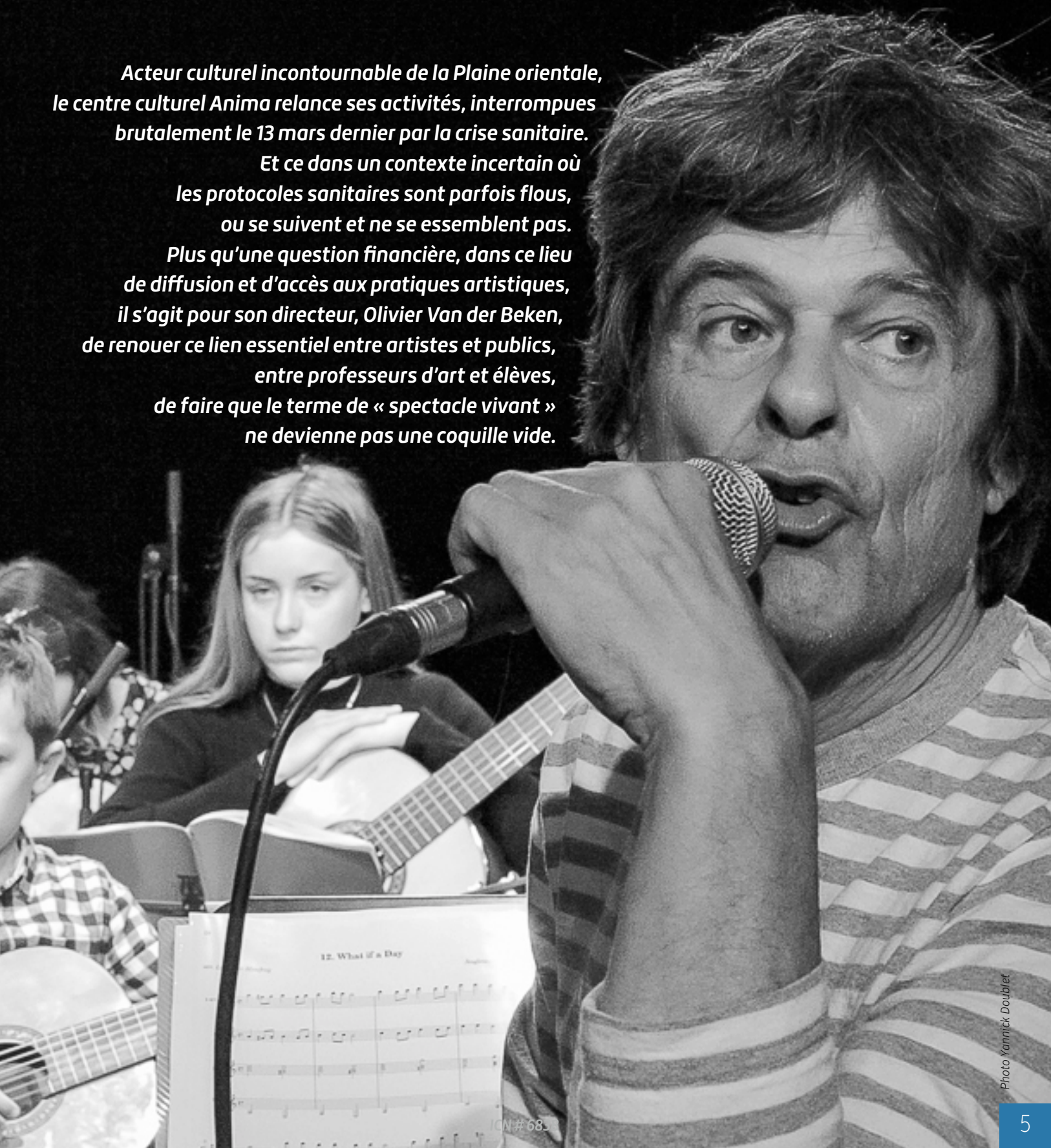
CENTRE CULTUREL ANIMA

INCERTITUDES ET DÉTERMINATION

Acteur culturel incontournable de la Plaine orientale, le centre culturel Anima relance ses activités, interrompues brutalement le 13 mars dernier par la crise sanitaire.

Et ce dans un contexte incertain où les protocoles sanitaires sont parfois flous, ou se suivent et ne se ressemblent pas.

Plus qu'une question financière, dans ce lieu de diffusion et d'accès aux pratiques artistiques, il s'agit pour son directeur, Olivier Van der Beken, de renouer ce lien essentiel entre artistes et publics, entre professeurs d'art et élèves, de faire que le terme de « spectacle vivant » ne devienne pas une coquille vide.





Après la rentrée des classes, la rentrée culturelle démarre, à pas comptés. À Prunelli-di-Fium'Orbu, le centre culturel Anima est parmi les premiers lieux de diffusion à relancer sa programmation, dès le 13 septembre*. Et dès le lendemain, les cours doivent reprendre à l'école de musique et dans les ateliers de pratique artistique que propose le centre culturel, aux adultes comme au plus jeunes. Anima est en effet un des quatre pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique de Corse.

Comme dans bien d'autres secteurs d'activité, la crise sanitaire a mis un coup d'arrêt brutal à ses activités. «*En l'espace d'une semaine, nous sommes passés d'un fonctionnement normal à un arrêt total*, dit Olivier Van der Beken, directeur d'Anima. *Nous avons annulé toute notre programmation ainsi que les ateliers. Cela dit, pendant le confinement, nous avons fait en sorte de maintenir un lien avec nos élèves de musique et d'organiser un enseignement à distance, à la fois parce qu'il est important de conserver une pratique régulière et parce que la musique est souvent un réconfort dans les moments difficiles*». Malgré l'arrêt des activités de diffusion et d'enseignement, il fallait pour autant tenter d'imaginer la suite, ce qui est assez compliqué lorsqu'on navigue à vue. «*L'accompagnement des services de l'Etat, notamment de la Direccte, avec le soutien à l'activité partielle, nous a permis d'éviter l'écueil financier. On attend encore cela dit la validation de l'attribution des subventions de 2020. On a, jusque là, eu assez peu de nouvelles des institutions*». Par ailleurs, Olivier Van der Beken pointe un certain manque d'anticipation du côté des autorités de tutelle. «*On comprend parfaitement que, dans cette situation, le scénario évolue, mais faut-il pour autant que les*

politiques changent du tout au tout à chaque changement dans le scénario ? N'aurait-il pas été possible de prévoir, en fonction de différents niveaux de risque, un série de mesures à adopter ?»

Le confinement terminé, Anima a espéré un temps pouvoir reprendre immédiatement, ne serait-ce qu' à minima, l'activité «*en vrai*», c'est-à-dire en présentiel, de son école de musique, avec des cours individuels dispensés dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrières. De nombreux parents et élèves y étaient favorables. «*Malheureusement, un arrêté nous a interdit cette réouverture.*»

Une partie de l'été s'est passée à travailler sur cette rentrée «*en espérant qu'elle serait réalisable*». Mais cela dit, avec une visibilité réduite et des incertitudes sur certains points. À une semaine du redémarrage, des interrogations restaient encore sans réponse. «*On travaille depuis trois semaines sur les protocoles à mettre en place, en allant nous-mêmes à la pêche aux infos, à chercher et éplucher de la documentation sur internet. On sait par exemple que pour les spectacles, le public devra être masqué. Mais on ne sait toujours pas ce qu'il en était pour la jauge. On a vu que pour les cinémas la limite de la jauge à 50% avait été levée, mais... On ignore également ce qu'il en sera des sorties de scolaires. De même, pour la conduite ou les précautions à adopter en ce qui concerne des activités telles que le chant, le théâtre, la danse ou la pratique des instruments à vent, un certain nombre de questions se posent encore. Et là, on a intérêt à aller très vite, d'autant que le centre culturel concerne différents types de publics : les spectateurs, les personnes qui fréquentent les ateliers et les salariés. On a contacté la CdC comme la préfecture il y a trois semaines et une réunion sur ce sujet a été fixée le 10 septembre à Bastia. Ça fait*

«On comprend parfaitement que, dans cette situation, le scénario évolue, mais faut-il pour autant que les politiques changent du tout au tout à chaque changement dans le scénario?»

Solidarité professionnelle à l'heure de la Covid



Photo Yannick Doublet

La clause particulière relative à la Covid-19 proposée par le Syndeac porte sur les éventuelles annulations de dates de représentations pouvant intervenir dans le contexte de cette pandémie. Elle propose que « quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer une ou plusieurs représentations, c'est-à-dire que l'annulation survienne pour cause de maladie parmi les membres des équipes artistiques ou de la structure d'accueil, ou bien du fait d'une décision légale de fermeture » les deux parties en présence examinent tout d'abord la possibilité de reporter les représentations programmées ou, si cette solution n'est pas envisageable, recherchent un accord amiable visant à « préserver la solidarité professionnelle », notamment en ce qui concerne les rémunérations du personnel artistique et technique intermittent, mais aussi les équilibres budgétaires du producteur et de l'organisateur . « Ceci afin que ni l'un ni l'autre ne se trouvent en péril financièrement » ■

court, compte tenu de nos dates de redémarrage.»

Malgré une reprise très active de la circulation du virus en Corse, Olivier Van der Beken disait ne pas percevoir de réticence de la part des habitués des ateliers d'Anima. «*J'en suis même étonné. On ne constate pas de baisse des inscriptions et on ne m'a pas fait part d'inquiétude particulière. J'ai même le sentiment qu'il y a une forte attente de voir les choses reprendre leur cours. Reste à voir, justement, quelles sont les conditions pour qu'elles reprennent*». Depuis la fin du confinement, si la culture est un secteur économique tout sauf négligeable (il représentait en France en 2017 47,5 Md€ de valeur ajoutée) l'attention s'est surtout portée, et singulièrement en Corse, sur la reprise du tourisme et les mesures ou les soutiens à apporter aux professionnels de ce secteur. De là à voir la culture comme un parent pauvre... Sur ce point, Olivier Van der Beken se montre mesuré et souligne que tous les intervenants de ce secteur n'ont pas subi la crise sanitaire de la même manière. «*Pour parler franchement, une structure de diffusion comme Anima n'a pas eu à souffrir. Ses salariés ont pu bénéficier de mesures d'activité partielle et, pour certains, reprendre en télétravail. Par ailleurs, elle n'est pas totalement tributaire de l'auto-financement, des adhésions des élèves ou de la billetterie des spectacles. Elle perçoit des subventions, qui servent à permettre l'accès de différents publics à des spectacles ou à des pratiques culturelles. Ce qui a été impacté, en revanche, c'est la création, qui elle dépend de la diffusion: les artistes, les compagnies, les techniciens. C'est la raison pour laquelle je suis favorable à la clause particulière concernant la Covid 19, proposée par le Syndicat national des entreprises artistiques [Syndeac] qui vise à amortir le choc pour ces professions. C'est une clause juste qui implique la solidarité des*

diffuseurs à l'égard de la création. Après, reste bien évidemment uen inconnue, la question de la subvention pour la diffusion.»

Reste à avoir également, si le public sera au rendez-vous pour les spectacles et si la situation permettra de les maintenir. Dans l'édito qui préface le programme des activités d'Anima, Olivier Van der Beken notait que «*s'il y a une chose que j'ai retenue des événements de ces derniers mois, c'est que tout change très vite en temps de coronavirus!*». Il s'interrogeait également sur le fait de savoir «*à partir de quel niveau de contraintes une représentation de spectacle vivant perd son sens, cesse d'être tout simplement vivante, pour les artistes, pour les spectateurs, pour tout ce qui se passe autour du spectacle?*» Si lors du confinement, des initiatives ont été prises par certains artistes ou certains musées pour, via internet ou les réseaux sociaux, éviter que tout accès à l'art ne soit coupé, il ne peut s'agir que d'un pis-aller, quand bien même quelques voix suggéreraient que cette crise est une occasion d'innover et de renouveler notre rapport à la culture et au spectacle. «*Qu'on bricole pendant la crise, c'est une chose. La numérisation du monde, si elle présente des avantages, a aussi des aspects préoccupants. Les Gafam sont parmi les rares à avoir fait de gros bénéfices durant cette crise. Qu'on suggère que les artistes devraient innover, c'est se foutre de la gueule du monde. Ils n'ont pas attendu la Covid-19 pour s'emparer des nouvelles technologies. Mais si l'innovation doit conduire à éloigner le public des artistes ou les professeurs d'art de leurs élèves et à envisager d'installer ça dans le long terme, je suis plus que sceptique. Je crois qu'on passerait à côté de quelque chose d'essentiel.*» ■ Elisabeth MILLELIRI

**voir en page Sélection de la rédaction*

«Qu'on suggère que les artistes devraient innover, c'est se foutre de la gueule du monde. Ils n'ont pas attendu la Covid-19 pour s'emparer des nouvelles technologies»



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

LA CORSE, TERRE DE DROIT



Antoine-Baptiste Filippi,
La Corse, terre de droit (1729-1804),
éditions Mimésis Philosophie, 2020

C'est d'abord le titre qui a attiré mon attention sur cet ouvrage tout récent, dont je ne connaissais absolument pas l'auteur, dont on dit qu'il est étudiant en droit. Je note qu'il s'agit d'un «essai sur le libéralisme latin et la révolution philosophique corse», de biens grands mots pour un projet certes ambitieux mais qui limite son exploration à la période historique de 1729 à 1804. Je me suis donc engagé dans cette lecture dont l'originalité première réside dans cette filiation philosophique entre trois personnages d'importance pour notre histoire insulaire, Théodore, Paoli et Napoléon, c'est-à-dire entre le baron de Neuhoff, premier roi élu de l'île, Pasquale Paoli u babbu di a Patria, et l'Ajaccien devenu empereur Napoléon Bonaparte. Il s'agit pour l'auteur de saisir parmi les engagements fondamentaux, les fidélités profondes, l'attitude générale et le caractère, les circonstances extérieures... parmi d'autres éléments encore, ce qui rapproche considérablement chacune de ces trois personnalités, par ce qu'on sait d'elles et par ce qu'elles laissèrent de leur action publique. Cela s'entend du point de vue du droit constitutionnel et dans l'examen d'une continuité de pensée pour cette île où ils exercèrent d'abord leurs vues et menèrent en partie leurs itinéraires politiques. Une prudence professionnelle m'interdisait cependant de m'enthousiasmer d'emblée pour l'affichage d'un programme aussi ambitieux à propos duquel chacun d'entre nous, même sans être historien ou juriste, peut déjà avoir quelque opinion, glanée dans ses lectures personnelles du passé.

Il faut reconnaître que la tenue de l'ouvrage fait plutôt bonne impression, grâce à un appareil de notes abondant, une bibliographie assez complète, et même l'originalité du rapprochement opportun de citations convergentes (même si beaucoup d'entre elles sont connues); et pourquoi pas aussi, par cette distinction du prix Morris L.Ghezzi, parrainé par le département d'études juridiques de l'université de Milan. Si l'on ajoute une préface de Wanda Mastor, et une postface d'Olivier Battistini, universitaires tous deux, la première en droit public à Toulouse, le second en histoire grecque à Corti, il y avait de quoi lire avec une attention méritée ce premier essai.

J'en soulignerai donc d'abord l'intérêt du choix de cet angle d'analyse; puis quelques points, comme le rappel de l'importance de personnages un peu oubliés ou insuffisamment considérés (comme Sambucucci d'Alandu, ou ce sympathique comte de Riqueti, dit Mirabeau, célèbre dans l'histoire de France, par exemple); ou encore, la clarification des définitions adoptées pour certains termes, rendues nécessaires pour une meilleure lisibilité actuelle (libéralisme, révolution, nation); l'éclairage particulier de la prise en compte par Paoli de certaines des idées politiques avancées par le roi Théodore; l'option efficace d'un récit incluant largement la mythologie et les croyances des Anciens; la convocation des très nombreux témoins européens qui surent regarder les événements de cette petite île comme une illustration bienvenue des Lumières; la force ancienne de la notion de constitution qui semble agir le peuple insulaire, sensible à toute époque à l'idée de liberté et d'égalité; le rappel de l'estime mutuelle du «père de la Nation» Paoli et du jeune et bouillant officier Bonaparte... Il y a là largement de quoi intéresser en effet tout lecteur d'aujourd'hui.

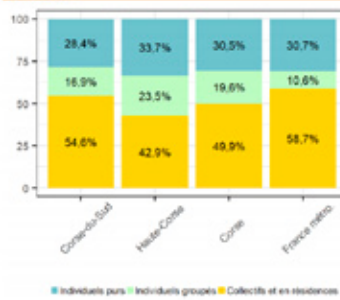
Du coup on pardonnera quelques légers errata au passage, accords oubliés ou orthographe inexacte, comme pour la terra del Comune, de Gênes (et non «della communa»), qui seront mis sur le compte du très jeune âge de l'auteur auquel nous souhaitons sincèrement beaucoup de succès encore. Car le lecteur de cet ouvrage sera assurément ravi par les nombreuses fenêtres ouvertes sur certains aspects bien oubliés d'une histoire si particulière de l'île, et par ses rappels bienvenus, aussi bien pour les locaux que pour d'éventuels observateurs extérieurs. ■

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

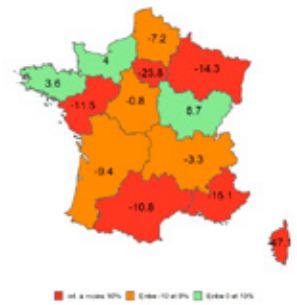
Des bas... et des hauts

Selon les chiffres communiqués récemment par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), lors du deuxième trimestre 2020, marqué par le confinement, le nombre de logements autorisés en Corse a chuté de 47 % par rapport au deuxième trimestre 2019. La région a ainsi connu la plus forte baisse depuis 5 ans avec «seulement» 3400 autorisations de construire. Un recul qui s'avère beaucoup plus marqué pour la Haute-Corse [-60 %] que pour la Corse-du-Sud [-32 %]. Les logements collectifs et en résidence ont connu une diminution de plus de 50% par rapport à l'année antérieure. Parallèlement, après plusieurs mois de croissance, le nombre de mises en chantier en Corse a diminué [-11%] avec 4300 logements commencés, repassant sous la moyenne nationale qui était de -8%, avec cette fois une baisse plus prononcée en Corse-du-Sud [-11%] qu'en Haute-Corse [-4%]. Toutefois, les logements collectifs et en résidence ont conservé une évolution positive avec une augmentation de 5,6% par rapport au deuxième trimestre 2019. La tendance amorcée au premier trimestre 2019 s'est confirmée dans l'île, le nombre de logements mis en chantier croissant encore par rapport au nombre d'autorisations de construire. «La reprise de l'activité est attendue avec les réouvertures des chantiers» indique la Dreal. Mais qui en doutait un seul instant? ■ PMP

Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Evolution du cumul des logements autorisés par type depuis le 1er janvier 2001

MASQUE OBLIGATOIRE

Des recours aux issues diverses

Le port du masque obligatoire en extérieur dans certaines communes ne fait pas l'unanimité. Certains critiquent la pertinence de la mesure, d'autres y voient purement et simplement une atteinte à leurs libertés, et notamment à la liberté d'aller et venir. Dans plusieurs villes, les arrêtés préfectoraux imposant le port du masque ont fait l'objet de recours devant la justice. Qui ont connu des issues très diverses. C'est ainsi, par exemple, que la préfète du Bas-Rhin, Josiane Chevalier, précédemment préfète de Corse, qui avait pris un arrêté imposant le port généralisé du masque à Strasbourg et dans douze autres villes du département, a été priée de revoir sa copie. Il a en effet été estimé que son arrêté constituait une «atteinte à la liberté d'aller et venir» mais «aussi à la liberté personnelle de se déplacer» et qu'il n'était pas établi qu'il existerait en permanence et sur la totalité des communes visées par l'arrêté une forte concentration de population ou des circonstances particulières susceptibles de contribuer à l'expansion de l'épidémie. De même, le préfet de Côte d'Or s'est vu enjoindre de modifier en partie l'arrêté qu'il avait pris pour imposer le port du masque dans huit communes de l'agglomération de Dijon. Il lui a été demandé de limiter l'obligation de port du masque à «des périmètres permettant d'englober de façon cohérente les lieux caractérisés par une forte densité de personnes ou une difficulté à assurer le respect de la distance physique». En revanche, en Corse, le référé-liberté dirigé contre les arrêtés du 2 septembre 2020 du préfet de la Haute-Corse qui imposent le port du masque à Bastia et à Corte a été rejeté le 8 septembre par le Tribunal administratif de Bastia. Là encore, c'est en se prévalant d'une atteinte grave à la liberté fondamentale d'aller et venir, que des particuliers avaient demandé qu'il soit enjoint au préfet de modifier ses arrêtés ou d'en édicter de nouveaux en modulant la portée de l'obligation du port du masque en fonction de la densité de population et des périodes horaires. Mais, tant pour Bastia que pour Corte, au regard des arguments invoqués, le juge des référés a considéré qu'il n'était pas manifeste que certaines zones au moins du territoire des communes concernées pourraient être exceptées de l'obligation de port du masque, ni qu'il y aurait une atteinte manifestement illégale à une liberté fondamentale en n'excluant pas certaines périodes horaires, alors qu'une telle exclusion ne pourrait être qu'une période nocturne, présentant un intérêt très limité. ■ PMP



Photo Engin Akyurt - Unsplash

0,1%

Les chiffres de la semaine

de hausse sur le prix au litre, pour le gazole comme pour le sans-plomb. En août 2020, le prix des carburants à la pompe en Corse tendait à se stabiliser. Le niveau des prix affichait une baisse de 9,9% par rapport à celui de l'an passé. Toutefois, l'écart entre les prix moyens continentaux et insulaires augmentait de 5,6%, atteignant 13,29 centimes d'euro par litre

70%

Les chiffres de la semaine

des Français jugent justifié le terme « d'ensauvagement d'une partie de la société » utilisé par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin et contesté par le ministre de la Justice Eric Dupond-Moretti. Mais en même temps... sur la manière dont le gouvernement doit gérer les questions de violences et d'insécurité, les sondés se disent aussi proches de l'un que de l'autre.

400

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

étudiants et personnels de l'Université de Corse et du Crous de Corse s'étaient portés volontaires, à la date du 9 septembre, pour prendre part à la campagne de dépistage gratuite à la Covid-19 organisée à Corte les 10, 14 et 17 septembre par l'ARS, en partenariat avec l'université, la Ville de Corte, les centres hospitaliers de Bastia et Corte-Tatone et le Crous

SE BATTRE POUR LA NON-VIOLENCE



Photos Claire Giudici

Au plan national, l'été a été émaillé de faits particulièrement violents et gratuits, très médiatisés. Le ministre de l'Intérieur a parlé « d'ensauvagement » de la société. Depuis, le terme fait débat, oppose ministre de l'Intérieur et ministre de la Justice, on discute chiffres et pourcentages.

En Corse, face à la violence gratuite de quelques-uns et à ce qu'il qualifie de « malbouffe de l'esprit », Jean-François Bernardini prône la non-violence.

Mais peut-elle s'installer sans une action de l'Etat, seul « détenteur du monopole de la violence physique légitime » ? C'était l'objet d'une conférence-débat le 2 septembre dernier à Saint-Florent, après l'agression d'un jeune couple dans cette petite commune de quelques 1600 âmes.

S. est un jeune comme un autre. Il travaille dans l'entreprise familiale, il a une copine. S'il sort peu, c'est que le boulot l'appelle tôt et que ses journées sont longues. Mais ce samedi 8 août, S. a choisi de bousculer ses habitudes: il est près de 2 heures. Il se promène avec son amie sur le port de son village, Saint-Florent. Un groupe de jeunes adultes joue avec les robinets d'eau, les laisse ouverts. Ce n'est pas très malin! Le simple fait d'en formuler la remarque va déclencher un déferlement de violence inouï contre sa compagne puis contre lui. Ils seront poursuivis jusque sur la place principale, seront frappés sans qu'on intervienne, sauvés par l'intervention des gendarmes. Ils finiront leur soirée à l'hôpital... pendant qu'on essaie de faire pression sur la famille pour que plainte ne soit pas déposée. C'est que les agresseurs ne sont pas issus de ces terribles banlieues continentales. Non, ce sont des jeunes du coin. Le phénomène n'est pas isolé: au début de l'été, une série d'agressions physiques est commise par des jeunes, dans les rues d'Ajaccio. Ils seront interpellés, puis jugés le 29 août dernier. Certains sont mineurs. Il y a une jeune fille parmi eux: elle filmait les faits. L'auteur principal, âgé de 20 ans, est en état de récidive pour des faits similaires. Il sera condamné à deux ans de prison dont un avec sursis, assortis d'une période probatoire de deux ans, mais il n'a pas été prononcé de mandat de dépôt. Il a une obligation de soins. D'autres agressions, tout aussi incompréhensibles, ont été dirigées contre d'autres jeunes, contre des gays, contre des touristes, et ce 6 septembre, contre de tout jeunes étudiants de Corte: la principale victime a 17 ans.

Selon les chiffres officiels, on note dans en Corse une hausse du nombre de victimes de coups et blessures de 140% en 20 ans. Des agressions majoritairement gratuites. Ces chiffres sont en effet

passés de 492 en 1999 à 1179 en 2019. Ils étaient de 1 053 en 2018. En 2017, on en dénombrait 960 et en 2016 il y en avait 979. On ne connaît pas encore les données de l'été 2020, mais on peut remarquer, au regard des années précédentes, que le nombre le plus important d'agressions a lieu pendant les mois de juillet et août. Pour 2017, on en dénombre 118 en juillet et 113 en août et bien moins les autres mois. En 2018, il y en a 123 en juillet, 97 en août, mais 117 en septembre et 106 en octobre. Pour 2019, les pics sont encore en juin (130), juillet (111) et août (150) puis septembre avec 116. L'année 2020 commence avec 110 agressions en janvier (mois record par rapport aux autres années), 90 en février, et 97 en mai. Des actes véritablement gratuits dans la plus large majorité des cas, puisque dans le même temps, les vols sur des particuliers dans la rue ou les lieux publics sont en baisse. En revanche, les viols, agressions et harcèlement sexuels augmentent. Et ce qui augmente aussi, c'est le trafic et la consommation de stupéfiants: le nombre d'affaires était de 787 en 2019 contre 675 en 2018, 711 en 2017. Il était de 521 il y a 11 ans. Faut-il corréliser les chiffres? Difficile de se prononcer.

Ce que l'on sait aussi, c'est qu'au plan psychologique, le choc, pour les victimes et pour leurs familles est considérable. Et qu'il en est rarement tenu compte. Quant aux agresseurs, quel impact positif peut avoir sur leur CV ce type de « compétence »? Sur un territoire de 350 000 habitants, où tout est à construire, la violence gratuite – et filmée – est-elle le meilleur outil de développement, économique ou personnel? C'est cette réflexion que la famille de S. désire lancer, et c'est dans ce but que la conférence sur la non-violence, animée par Jean-François Bernardini, président de l'association AFC Umani, a eu lieu au cinéma en plein-air de Saint-Florent. Elle a été particulièrement suivie. « En Corse, on se croyait à l'abri de ces phénomènes, mais ils arrivent, comme est arrivée la malbouffe. C'est une mal-



Hausse du nombre de victimes de coups et blessures : 140 % en 20 ans

bouffe de l'esprit, qui affecte notre vivre-ensemble, remarquait-il. Or si la violence est là et qu'elle nous interroge, c'est aussi qu'elle est un marché. Celui des armes, mais pas seulement: 1800 jeux-vidéo sont sortis l'année dernière, 1200 étaient violents. Elle est largement alimentée par l'industrie du divertissement, elle est relayable par les réseaux sociaux...» Alors? Faut-il baisser les bras? «Non. Et la non-violence est un combat! Celui qu'il faut mener. Baisser les bras, c'est être spectateur, c'est avaliser les choses alors qu'il y a clairement non-assistance à personne en danger. Les personnes en danger, ce sont les victimes au premier chef, mais ce sont aussi les agresseurs. Et nous le sommes tous, si c'est le lien social qu'on affecte. Le plus grand mensonge qu'on nous ait vendu depuis des lustres, c'est que la violence était partie intégrante de la nature humaine, que la non-violence n'existe pas. Nous, les Corses, nous serions même «porteurs d'un gène de la violence» ont dit certains ministres! Les neurosciences disent exactement le contraire: c'est la violence qui est une violation de notre nature. La non-violence est gravée dans notre équipement biologique.» En effet, sans l'altruisme, sans l'empathie, comment les humains auraient-ils pu faire face à l'adversité depuis des millions d'années? Construire des civilisations? «Ce qui existe, en revanche, c'est la notion de conflit. Nous ne sommes plus éduqués pour y faire face. Nous ne savons plus comment réagir, nous cédon s aux émotions négatives, à la violence. Or la question est: «Tu es en colère, mais que vas-tu faire de ta colère, et que va-t-elle faire de toi?» Jean-François Bernardini rappelle le contenu des différentes conférences qu'il a faites dans les établissements scolaires, en France et dans différents pays d'Europe, l'écoute attentive des jeunes. Puis ses visites dans les prisons, et ce jeune insulaire «qui en a pris pour 20 ans. Il a tué son associé, ils s'étaient querellés. Le geste n'a duré que

quelques secondes, mais ce sont 20 ans de sa vie qui sont perdus. Pour la famille de sa victime, la souffrance est incommensurable, elle n'aura pas de fin. Lui, immédiatement son geste accompli, en a réalisé l'horreur. Il a pleuré, mais l'irréparable était commis.»

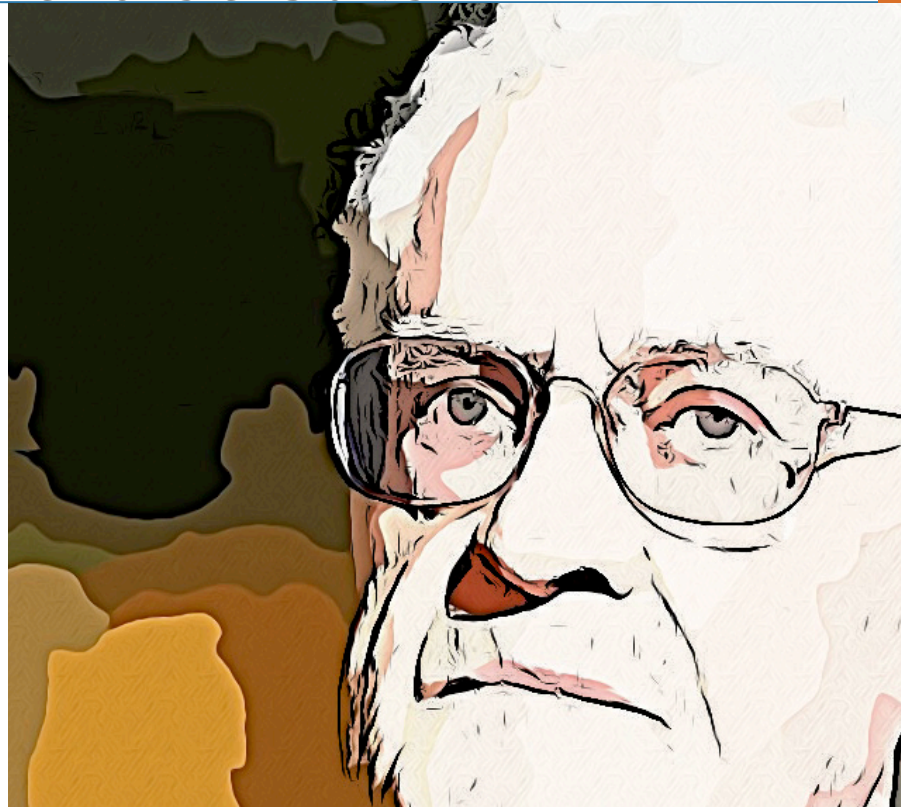
Semer des graines de non-violence, apprendre, conformément aux théories du psychologue américain Marshall Rosenberg, à utiliser la communication non-violente (CNV) c'est-à-dire savoir parler comme la girafe au grand cœur et non comme le chacal symbole de violence ordinaire. Puis respecter le vieux précepte: «*Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit*». Autant de points à redécouvrir et travailler. «*La non-violence, c'est comme tout, ça s'apprend. Mais il n'existe pas en France, contrairement à d'autres pays, de formations dans ce domaine, ni de chaires d'université*», conclut-il.

Dans l'assistance, si l'idée de non-violence faisait l'unanimité, la réflexion portait aussi sur le rôle de l'État «*détenteur du monopole de la violence physique légitime*», selon la formule développée par l'économiste et sociologue Max Weber dans son ouvrage *Le Savant et le Politique*. Si pour garantir la sécurité de chacun il existe des lois, il faut aussi qu'elles soient respectées. Que le plaisir de les transgresser – car il existe – se confronte au déplaisir d'être sanctionné pour l'avoir fait. C'est sur ce point que l'État semble pécher. C'est d'ailleurs ce qui fait débat au plan national et a généré les confrontations dont la presse s'est fait l'écho entre Gérald Darmanin et Eric Dupont-Moretti. Pourtant, et c'était le sentiment de beaucoup, les enquêtes sont longues, les mises en examen n'arrivent pas toujours. Les condamnations non plus. Or ce pouvoir de coercition de l'État, pour être efficace, doit être appliqué. En Corse aussi, où tant de crimes sont restés impunis faute de voir les enquêtes aboutir devant les tribunaux. ■ Claire GIUDICI

CARNETS DE BORD

L'INSÉCURITÉ, LE REVENANT ET LES TERRORISTES

par Béatrice HOUCARD



Covid-19, terrorisme, réchauffement climatique, chômage. Les sujets d'inquiétude ne manquent pas pour les Français. Pourtant, c'est une nouvelle fois l'insécurité qui, dans la litanie des sujets qui font peur, prend la première place. En septembre 2019, c'était l'environnement. Si par malheur il y avait demain un attentat, ce serait de nouveau le terrorisme et dans six mois, si l'on compte un million et demi de chômeurs en plus à cause de la pandémie, ce sera l'emploi.

Depuis le début de son quinquennat, Emmanuel Macron avait été peu audible sur le sujet. Au ministère de l'Intérieur, Gérard Collomb n'avait pas convaincu et Christophe Castaner avait surtout suscité des sourires. Avec Gérald Darmanin, changement de posture et de discours. En prononçant le mot «ensauvagement», le nouveau ministre a remis une pièce dans le jukebox en roulant les mécaniques comme avant lui Nicolas Sarkozy. Ajoutez à cela une succession de crimes et délits plus épouvantables les uns que les autres depuis la fin du confinement, et vous obtenez ce chiffre inédit : 68% des Français se sentent en insécurité, selon l'institut Odoxa. Du coup, un séminaire gouvernemental est consacré au sujet et on annonce pour bientôt la publication mensuelle des chiffres de la délinquance... comme au temps de Sarkozy.

Impossible d'entrer dans une bagarre de chiffres. Les statistiques disent ce que les uns et les autres veulent bien leur faire dire. C'est de pire en pire, disent les tenants du «sécuritaire» et le ministre de l'Intérieur. Rien de nouveau sous le soleil, répond en substance le ministre de la Justice, Eric Dupont-Moretti. Vieux partage des rôles : au fil des gouvernements de droite et de gauche, depuis quarante ans, Gaston Defferre face à Robert Badinter, Jean-Pierre Chevènement [et ses «sauvageons»] face à Elisabeth Guigou [pour ne citer qu'eux] avaient nourri de semblables désaccords.

Cette fois, le Garde des Sceaux est retombé dans un vieux travers de la gauche : «L'ensauvagement, dit-il, c'est un mot qui [...] développe le sentiment d'insécurité [...] Pire que l'insécurité, il y a le sentiment d'insécurité [...] de l'ordre du fantasme», nourri par «les difficultés économiques» et «certains médias». Allez donc expliquer cela à ceux dont la vie quotidienne est pourrie par les trafiquants de drogue, aux policiers et pompiers qui se font agresser quand ils veulent entrer dans certains quartiers, aux chauffeurs de bus

frappés – l'un d'entre eux est même mort cet été – pour avoir demandé à des passagers de mettre leur masque!

Même à gauche, la question de la sécurité, sur laquelle prospère le vote pour Marine Le Pen et dont la droite refait une priorité, est prise cette fois très au sérieux. «Je suis extrêmement inquiet de la banalisation de la violence» a même déclaré l'écologiste Yannick Jadot. En voilà un qui a compris qu'on ne gagne pas une élection en réduisant l'insécurité à un «sentiment».

JOSPIN, LE RETOUR

Ce «sentiment d'insécurité» nous rappelle évidemment quelqu'un : Lionel Jospin, qui avait fini par avouer avoir utilisé ce terme par «naïveté». Justement, Lionel Jospin revient avec un livre, *Un temps troublé* [Editions du Seuil]. Et il parle. Beaucoup, même. On l'a lu dans *L'Obs* [il dit encore «Le Nouvel Observateur»...], écouté avec attention dans C à vous sur France 5, sur France-Inter et Europe 1. Bref, on se l'arrache et il y prend un évident plaisir.

Il ne revient évidemment pas dans la course politique. Même si le tennis lui a permis de garder une silhouette presque juvénile, il a 83 ans.

Il est faux d'affirmer que Jospin n'avait pas parlé depuis son humiliante défaite du 21 avril 2002, éliminé au soir du premier tour de l'élection présidentielle de Jean-Marie Le Pen. Tout le monde semble avoir oublié qu'il avait refait un tour de piste, en 2006, tenté par une primaire socialiste qui avait finalement couronné Ségolène Royal. Puis, nommé au Conseil constitutionnel en 2015 pour terminer le mandat de Jacques Barrot au décès de celui-ci, il avait respecté le fameux «devoir de réserve».

Lionel Jospin a été l'un des Premiers ministres les plus puissants de la V^e République. Peut-être même le plus puissant, exerçant ses prérogatives pendant toute la durée d'une législature et, parce que c'était la cohabitation, il fut le seul maître à bord et sut faire marcher au pas de charge un gouvernement brillant représentant toute la gauche, avec au fil des années des fortes personnalités : Aubry, Strauss-Kahn, Guigou, Védrine, Chevènement, Royal, Fabius, Lang et même... Mélenchon. Aidé par la croissance [et grâce aux 35 heures, selon lui], son gouvernement avait fait reculer le chômage. Mais, à la présidentielle, il avait péché par orgueil, obsédé par ce

MARLI



Illustration d'après photos DR

débat d'entre deux tours qu'il rêvait d'avoir avec Jacques Chirac, incapable d'empêcher la candidature de Christiane Taubira et sous-estimant certaines préoccupations des Français. Dont, justement, la sécurité.

Vingt ans après, quelle déception! Si Lionel Jospin étale une belle intelligence, il a gardé le logiciel de l'ancien monde. Son discours sur l'économie fait penser à l'époque du programme commun de la gauche repeint avec trois couches d'écologie, toujours hostile au libéralisme, au «néolibéralisme» à la «dérégulation» et même au capitalisme. On comprend que Jean-Luc Mélenchon ait apprécié, même si, dans *L'Obs*, Jospin note à propos du leader de la France insoumise qu'il aura peut-être «un conflit entre son intelligence et son tempérament», ce qui est finement vu.

Comme François Hollande, Lionel Jospin est un remarquable commentateur de la vie politique. Il livre du Rassemblement national, lui qui fut la plus grande victime électorale du FN, une analyse déjà lue un peu partout. Il reproche à François Hollande «un défaut d'autorité». Sur Emmanuel Macron, il lance quelques formules à l'emporte-pièce: «Macron n'est pas inscrit dans l'Histoire, il est le produit d'un moment»; «le macronisme est devenu le plus efficace des déga-gismes» ou encore: «Il n'est pas surprenant que l'actuel président s'inspire du néolibéralisme [...] Avant de briguer la magistrature suprême, son expérience professionnelle se limitait à l'inspection des finances, puis à un poste élevé dans une grande banque.» Un peu facile.

Enfin, pour l'avenir de son camp politique, Lionel Jospin souhaite «une gauche sociale et écologique [...] audacieuse et réaliste». Ça n'aidera pas beaucoup les éventuels prétendants à la renaissance du Parti socialiste, dont Jospin est toujours membre. Mieux vaudra pour eux se plonger dans les toujours passionnantes études de la Fondation Jean Jaurès.

LES FRISSONS DU PALAIS

Ils sont onze dans le box des accusés. Onze hommes. Le plus jeune a 30 ans, le plus âgé 67. Ils sont jugés depuis le 2 septembre par la Cour d'Assises spéciale de Paris, composée uniquement de magistrats professionnels. Il manque bien sûr les frères Chérif et Saïd Kouachi et Amedy Coulibaly, abattus en janvier 2015 après les

assassinats de *Charlie Hebdo* et de l'Hypercacher. Il manque aussi Hayat Boumeddiene, compagne de Coulibaly, et les frères Belhoucine, dont on pense qu'ils sont en Syrie et qui seront tous trois jugés par contumace.

Les accusés présents sont des petits délinquants de droit commun, plutôt médiocres, dont le procès devra établir la nature des liens avec Amedy Coulibaly, auquel ils auraient fourni divers matériels, des armes et une voiture. Échec scolaire, familles décomposées, petits délits, trafics en tout genre, braquages ont jalonné un parcours qui est aussi passé par la case prison. C'est là que certains ont croisé Coulibaly.

Neuf accusés sont passibles de vingt ans de prison pour «association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme». Un autre, qui comparaît libre, risque dix ans de prison pour association de malfaiteurs sans lien terroriste. Un seul, Ali Riza Polat, 33 ans, encourt la réclusion criminelle à perpétuité, pour «complicité» des assassinats de janvier 2015.

Le 7 septembre, dans la salle d'audience du nouveau Palais de Justice de Paris, la Cour a diffusé des images des tueries de janvier 2015. Des parties civiles ont quitté la salle. Sur le banc des accusés, ont noté les journalistes présents, certains accusés ont baissé les yeux.

LAISSEZ LES CORSES TRANQUILLES!

Ministre déléguée chargée de la citoyenneté, Marlène Schiappa était le 7 septembre invitée sur RTL. On lui demande si le prochain projet de loi traitant du «séparatisme» pourrait s'appliquer en Corse*. Sa réponse: «J'aimerais bien qu'on laisse les Corses un peu tranquilles, s'il vous plaît. Ils n'ont rien demandé à personne. Les Corses ne s'organisent pas de manière hostile pour renverser la République et imposer les lois d'un groupe». La ministre, qui a confié naguère qu'elle pourrait envisager d'être un jour candidate aux élections dans l'île, l'a rappelé sur RTL: «Je suis corse.» Quant au texte sur le séparatisme, il concernera l'islamisme politique et les dérives sectaires. Voilà qui est dit. ■

*La question posée par Alba Ventura à Marlène Schiappa à propos des gens visés par la loi était textuellement: «C'est qui? Les Corses, les Basques, les islamistes?» (NDLR)

Par la grâce du diable

Shimson Eizik Ovitz, rabbin itinérant, eut dix enfants dont sept étaient atteints de nanisme. Ils formaient la plus importante famille de lilliputiens d'Europe. Les enfants Ovitz fondèrent la Compania Lilliput, compagnie artistique qui se produisit en Roumanie, en Hongrie et en Tchécoslovaquie entre les années 1930 et 1944. Les Ovitz furent arrêtés le 15 mai 1944 et déportés à Auschwitz où ils devinrent les «cobayes favoris» de Josef Mengele. Celui-ci était en effet intrigué par le fait que la famille comporte à la fois des membres de petite taille et d'autres de taille ordinaire. Tous les membres de la famille [le plus jeune avait 18 mois] firent l'objet d'expériences démentes, inhumaines. Pour autant, Mengele veillait à les maintenir en vie, pour prolonger ses expérimentations. Ils survécurent. De toutes les familles déportées dans les camps d'Auschwitz-Birkenau, la famille Ovitz fut la seule à en réchapper sans avoir perdu un des siens. En 1949, la famille émigra en Israël où la Compania Lilliput se produisit jusqu'en 1955. Joseph Mengele ne fut jamais jugé et mourut en Amérique du Sud en 1979. «*Mais si les juges m'avaient demandé s'il devait être pendu, je leur aurais dit de le laisser partir. J'ai été sauvée par la grâce du diable; Dieu donnera son dû à Mengele*» avait déclaré Perla Ovitz. Le réalisateur Dominique Maestrati ne retrace pas seulement le parcours de la famille Ovitz, de leur village jusqu'à leur libération par les Russes, il explore aussi la relation trouble et aliénante entre le bourreau et ses victimes. La projection du documentaire, suivie d'un partage d'expérience du réalisateur, s'inscrit dans le cadre du festival Corsica Art Fair. Entrée libre.

Les 11 et 12 septembre, 14h 30. Musée Marc Petit Lazaret Ollandini, Ajaccio.

📞 www.lazelaret-ollandini.com & 04 95 10 85 15/06 18 69 16 42



Cosmolitude 2021

Pour la reprise de la programmation du centre culturel Anima, un spectacle musical, fruit de la rencontre entre le Jakez Orkeztra et l'artiste plasticien Yann Le Borgne, qui narrent ensemble une odyssée de l'espace: un cosmonaute en perdition, en plein doute existentiel, se remémore des moments clefs de son existence sur terre et évoque la violence d'une société qui broie les individus. De cette collaboration sont nés un album musical du Jakez et une bande dessinée de Yann Le Borgne. Jacky Le Menn, fondateur du Jakez Orchestra, a pour la circonstance opté pour un style musical «*très différent de ce que je compose habituellement pour le Jakez Orkeztra. On s'approche d'ambiances pop ou rock pour les chansons et des parties instrumentales très mélancoliques*». Le 13 septembre, 18h. Salle Cardiccia de Migliacciaru, Prunelli di Fium'Orbu. 📞 www.centreculturelanima.fr & 04 95 56 26 67



Rencontres de chants polyphoniques de Calvi

Pour cette 32e édition, chaque soir à 18h, A Filetta accueille en chantant des invités venus notamment d'Égypte, du Québec, d'Espagne, de Suède, d'Italie, pour une programmation qui associe musiques traditionnelles et création contemporaines. La danse et les arts plastiques sont également de la fête, avec *Immurtali*, pièce chorégraphique pour 4 danseurs présentée par le Collectif 1+1, inspirée par les photos d'Armand Luciani qui sont exposées à la Poudrière; ou encore les estampes urbaines d'Olivia Paroldi, gravées sur linoléum puis collées sur les murs de la ville. Outre les concerts à 21h30, ces rencontres, animées par Philippe-Jean Catinchi, journaliste au Monde des livres et auteur d'un essai sur les polyphonies corses, proposent également, à 11h, à l'Oratoire, des rendez-vous musicaux. Réservations conseillées.

Du 15 au 19 septembre, Citadelle de Calvi. 📞 www.facebook.com/RENCONTRESPOLYPHONIQUESCALVI & 04 95 65 23 57



BD à Bastia à contretemps

Initialement prévue début avril dernier et reportée en raison de la crise sanitaire, la 27e édition des Rencontres de la bande dessinée et du dessin d'illustration se décline finalement en deux temps, pour accompagner l'entrée dans l'automne, puis le passage vers l'hiver. Une quinzaine d'invités ont confirmé leur venue. Entre le 18 septembre et le 23 décembre, dix expositions seront proposées. Du 18 septembre au 16 octobre, le Musée de Bastia accueille une exposition monographique consacrée à Blutch, récompensé en 2009 par le Grand prix de la BD d'Angoulême, avec des planches de deux de ses ouvrages les plus récents (*Mais où est Kiki?*, une aventure de Tif et Tondu parue en 2020 aux éditions Dupuis et *Variations*, album de reprises publié chez Dargaud 2017) mais aussi des dessins pour des affiches, des illustrations, du dessin d'humour pour la presse, des dessins inédits et de la recherche libre. Cette édition interroge aussi le rapport de l'homme à l'environnement dans une société tournée vers la consommation et singulièrement celle de nouvelles technologies, avec l'exposition collective *La fabrique des futurs* où sont présentés des ouvrages tels que *Le Tribut* de Jean-Marc Rochette et Benjamin Legrand; *Aâma* et *Saccage* de Frederik Peeters; *Préférence système* d'Ugo Bienvenu; *Soon* de Benjamin Adam et Thomas Cadène et *Bolchoï Arena* de Aseyen et Boulet; autant de récits futuristes qui portent un regard critique sur notre monde. Les expositions font l'objet de rencontres avec les auteurs mais également des journalistes ou des chercheurs.

Du 18 au 20 septembre. Centre culturel Una Volta, Musée de Bastia, Maison des sciences. 📞 una-volta.com & 04 95 32 12 81



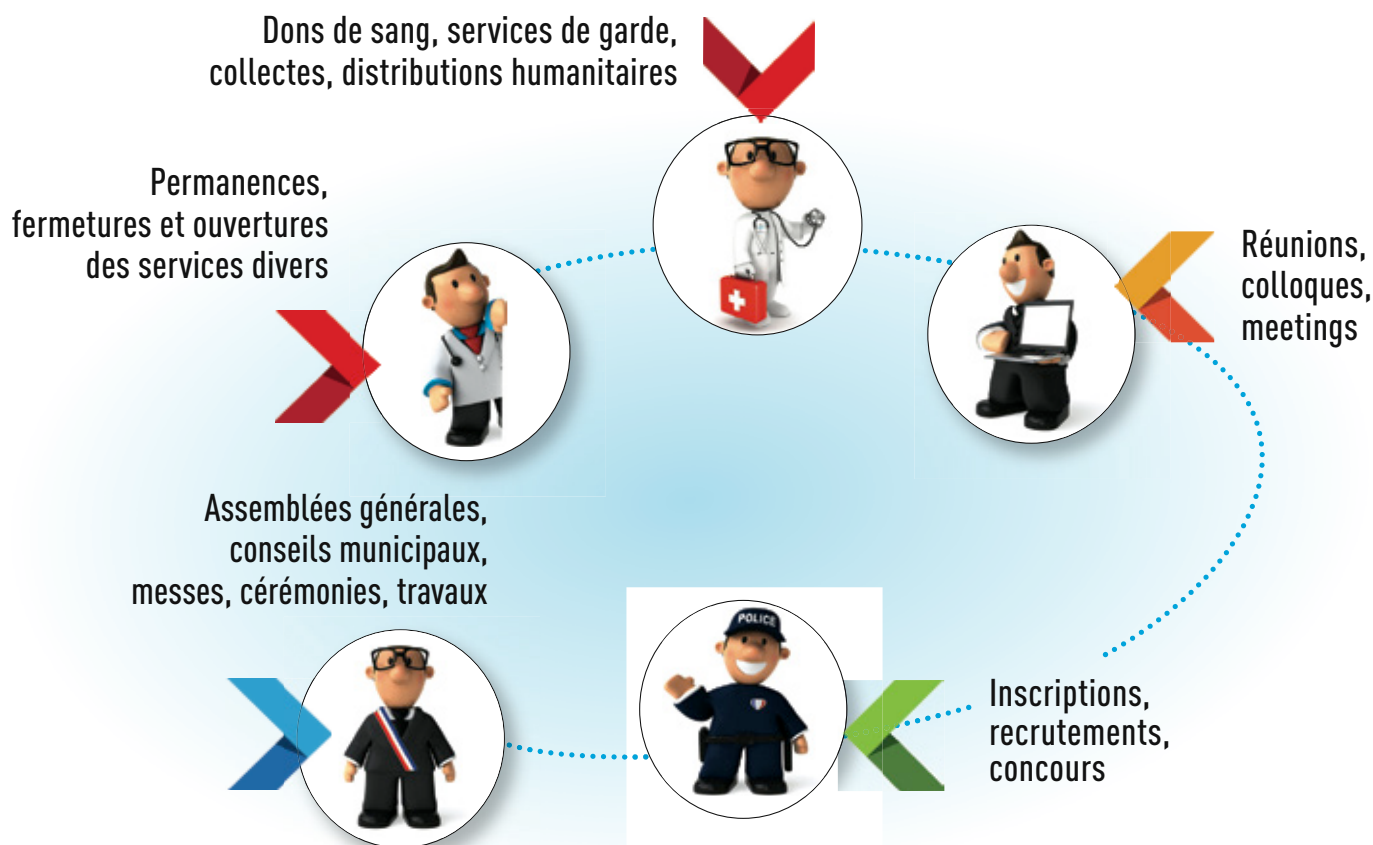
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



“

LE SAVIEZ-VOUS ?


Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.

”

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale**
& marketing